

Action de formation personnelle

Une reconnaissance au-delà du diplôme



Avec les AFP, chaque étudiant peut choisir de valoriser les compétences acquises par son investissement dans des activités de formation universitaire (action à caractère associatif, disciplinaire ou sportif) en complément des unités d'enseignements obligatoires qui composent un diplôme.

Le dispositif d'AFP est ouvert aux étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne ainsi qu'aux stagiaires du DAEU en présentiel.

Une AFP par semestre

Chaque semestre, en suivant une formation optionnelle d'un volume horaire compris entre 20 et 30h, **l'étudiant peut obtenir 0,4 points maximum qui s'ajoutent à la moyenne générale de son semestre.** Une seule AFP par semestre peut être créditée.

Les critères de notation sont basés sur le niveau de compétence acquis, l'assiduité, la participation. Chaque étudiant peut ainsi valoriser son niveau de compétence dans l'activité choisie ou découvrir de nouvelles pratiques.

Attestation ou certification ?

S'il valide sa formation optionnelle, l'étudiant obtiendra une attestation décrivant la nature de la formation suivie et les compétences obtenues, à l'exception des certifications qui donnent lieu à la délivrance d'un certificat.

Les étudiants peuvent aussi valoriser leur engagement en cours (au sein d'une association, en tant qu'élu-e, dans le cadre d'un volontariat en service civique, en tant que sapeur-pompier, etc.) dans le cadre du [dispositif engagement étudiant](#)

📄 [Télécharger le fichier «guide_certifications2023_pages.pdf» \(7.7 Mo\)](#)